

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	--	--	---	--

COMITE DES PECHEES CONTINENTALES ET DE L'AQUACULTURE POUR L'AFRIQUE
DIX-HUITIEME SESSION
Bamako, Mali, 26–28 novembre 2019
Suivi des activités intersessions sur les décisions et recommandations de la 17ème session

Résumé

L'un des principaux résultats de la 17ème session du CPCAA tenue à Banjul en 2017 a été la décision approuvée par les pays membres de rester un organe de l'Article VI de la constitution de la FAO. Toutefois, les délégués ont recommandé que le secrétariat élabore et mette en œuvre des approches novatrices et les applique pour améliorer les produits du CPCAA en tant qu'organe relevant de l'article VI. L'un des principaux problèmes persistants auxquels est confronté du Comité est le quorum lors de nombreuses sessions ordinaires du CPCAA. Il a été décidé que le secrétariat, (1) examinerait et modifierait une approche plus contemporaine de la structure juridique de la CIFAA afin de relever les défis liés au respect du quorum, (2) créerait un fonds fiduciaire multi donateurs pour mettre en œuvre les activités associées avec du CPCAA et (3) encouragerait de meilleurs partenariats avec des partenaires clés comme l'UA-IBAR.

Le présent document fournit des informations générales sur les activités de suivi menées depuis la dix-septième session et souligne en outre l'impulsion que le secrétariat et les pays membres doivent donner à la revitalisation du CPCAA.

Le Comité est invité à :

Examiner les développements survenus depuis la 17ème session et fournir des conseils sur la façon de procéder et suggérer des mesures à prendre au profit des pays membres et du secrétariat du CPCAA.

I. INTRODUCTION

1. La 17ème session du Comité des Pêches Continentales et de l'Aquaculture pour l'Afrique (CPCAA), tenue à Banjul, Gambie, du 9 au 11 mai 2017, a accueilli au total 28 délégués de 10 pays membres et 3 observateurs à la 17ème session ordinaire. La session a porté sur les principaux thèmes du suivi des activités intersessions et de la voie à suivre ; les résultats de la sixième réunion annuelle du Réseau d'aquaculture pour l'Afrique et la situation des pêches intérieures et la voie à suivre ; et les propositions concernant les principaux thèmes de la dix-huitième session ordinaire du CPCAA.
2. La 17ème session du CPCAA faisait suite à une CPCAA réunion extraordinaire tenue à Lusaka, en Zambie, en décembre 2014. La réunion de Lusaka a passé en revue les performances passées du CPCAA, son efficacité du CPCAA dont l'avenir a été discuté lors de la 17ème session à Banjul.

SUIVI DES ACTIVITES INTERSESSIONS SUR LES DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA 17EME SESSION

3. La 17ème session a invité les délégués à décider des diverses options pour déterminer l'avenir de du CPCAA et a suggéré comment les membres peuvent procéder conformément à la dynamique en constante évolution des pêches intérieures et de l'aquaculture en Afrique tout en répondant aux demandes des pays membres du CPCAA. Quatre options ont été proposées :
 - a. Maintenir le CPCAA en tant qu'organisation créée conformément à l'article VI de l'Acte Constitutif de la FAO ;
 - b. Transformer le CPCAA d'une organisation créée conformément à l'article VI de l'Acte Constitutif de la FAO en un forum régional sous un mécanisme distinct ;
 - c. Transformer le CPCAA en une plate-forme d'échange d'informations et de collecte de données pertinentes ;
 - d. suspendre le CIFAA.
4. Les délégués ont convenu que le Comité restera un organe de l'Article VI de l'Acte constitutif de la FAO.
5. Il a également été convenu que les différentes approches et le modus operandi du CPCAA nécessitaient une transformation pour que le Comité puisse fournir des résultats tangibles délibérés lors de ses sessions ordinaires. Il s'agissait notamment de nouveaux moyens pour (1) valider les décisions sans atteindre le quorum et (2) comprendre pourquoi certains membres participent aux sessions du CPCAA ou pourquoi certains membres y participent moins. Le Comité exige un quorum de 19 pays membres pour prendre des décisions reconnaissables.
6. Les délégués ont recommandé que le secrétariat du CPCAA procède à un examen des présences à toutes les sessions du CPCAA. Cet examen devrait mettre en évidence les États membres qui assistent régulièrement aux réunions, les pays membres qui y assistent le moins et les niveaux de représentation des absents.
7. Pour l'examen des présences du CPCAA, veuillez-vous voir l'annexe A.
8. L'option de la communication par messagerie pour relever les défis associés aux

ressources et à la participation des pays membres a également été discutée. Cette option donnerait aux pays qui n'ont pas pu participer, pour quelque raison que ce soit, l'occasion de réagir aux recommandations relatives aux questions examinées aux sessions du CPCAA.

9. La méthode de communication par messagerie mentionnée ci-dessus n'a pas encore dû être appliquée lors de la session du CPCAA et n'a pas encore atteint le quorum.
10. De plus, le modus operandi du CPCAA pour obtenir l'approbation ministérielle des sujets délibérés lors des sessions a été examiné. Il a été suggéré que des délégués de haut niveau puissent être présents, dans la mesure du possible, le dernier jour des sessions du CPCAA pour vérifier et approuver les décisions. Cela n'a pas encore été exigé pour les sessions ne réunissant pas le quorum.
11. L'importance accrue de l'Union africaine pour le Comité a été appuyée par les délégués du CPCAA. Les délégués ont recommandé que le Comité trouve des voies de collaboration avec le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) pour mieux consolider la gestion régionale des pêches intérieures et de l'aquaculture et ses dialogues. Cela nécessitera l'élaboration d'un plan de travail élaboré que la FAO devra présenter à l'UA-BIRA. Un plan de travail élaboré assorti d'un calendrier n'a pas encore été élaboré et soumis.

LE FONDS FIDUCIEUSES MULTI-DONATEURS

12. Lors d'une session extraordinaire du CPCAA tenue à Dakar en 2015, il a été recommandé que le groupe de travail sur le fonds d'affectation spéciale multi donateurs du CPCAA soit opérationnel sous l'égide du Secrétariat du CIFAA et de ses directives ultérieures. Il s'agissait notamment de rédiger le mandat et le plan de travail des groupes de travail du fonds d'affectation spéciale multi donateurs.
13. Actuellement, le mandat et le plan de travail du groupe de travail du fonds d'affectation spéciale multi donateurs n'ont pas encore été élaborés et soumis par le secrétariat du CIFAA aux pays membres.

DU RÉSEAU D'AQUACULTURE POUR L'AFRIQUE

14. Au cours de la 17^{ème} session, les délégués du Bénin, de la Gambie et de la Guinée ont exprimé leur intérêt à devenir membres de « Réseau d'Aquaculture pour l'Afrique » (ANAF) et ont demandé au Secrétariat de fournir des informations sur la demande d'adhésion. Il a été convenu que les demandes d'adhésion devaient être adressées au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique (RAF). L'information sur les demandes d'adhésion a été fournie à ces pays où jusqu'à la date, le secrétariat de la CIFAA basé dans la RAF n'a pas encore reçu de demandes.
15. En ce qui concerne le processus de formalisation de l'ANAF, lors de la 33^{ème} session du Comité des pêches de la FAO (COFI) tenue à Rome du 9 au 13 juillet 2018, les Chefs de délégation des pays membres de l'ANAF ont réitéré au COFI leur volonté d'institutionnaliser le réseau et confirmé leur décision de l'intégrer dans la structure UA-IBAR. Par conséquent, ils ont demandé au Secrétariat de la FAO du CPCAA et de l'UA-BIRA de prendre les dispositions appropriées pour un transfert efficace.
16. Sur la base de cette demande, le Secrétariat du CPCAA a entamé le processus de transfert

du Secrétariat de l'ANAF à l'UA-BIRA. En août 2018, une réunion a été organisée par l'UA-BIRA en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et la FAO au bureau de l'UA-BIRA à Nairobi, Kenya.

17. Ont participé à la réunion des représentants de dix pays membres de l'ANAF (Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Kenya, Libéria, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Zambie), du Secrétariat de l'ANAF de la FAO, de l'Organisation des pêches du lac Victoria (LVFO) et de l'UA-IBAR.
18. Les objectifs de la réunion, animée par le Secrétariat de l'ANAF et le LVFO par le biais de sessions plénières, comprenaient les suivants : (i) l'élaboration d'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) de l'ANAF en tant que réseau pour favoriser le développement durable de l'aquaculture en Afrique ; (ii) l'élaboration des termes de référence du Secrétariat de l'ANAF dans le cadre de l'UA-IBAR sur la base des résultats de l'analyse SWOT ; (iii) la création d'une équipe spéciale intérimaire de l'ANAF chargée de superviser la transition de l'ANAF de la FAO/CIFAA à l'UA-BIRA ; et (iv) l'élaboration d'une note d'orientation pour l'Union africaine (UA) contenant la recommandation d'intégrer le Secrétariat de l'ANAF à l'UA-BIRA.
19. La réunion a débouché sur les résultats suivants : (i) l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités de l'ANAF ; (ii) les termes de référence du Secrétariat de l'ANAF dans le cadre de l'UA-BIRA ; (iii) la création d'une équipe spéciale composée du Cameroun, du Nigeria, du Kenya, du Sénégal et de l'Afrique du Sud pour superviser la mise en œuvre du plan d'action ; (iv) une note politique pour l'UA contenant la recommandation visant à intégrer le Secrétariat de l'ANAF à l'UA-IBAR.
20. En outre, la réunion a souligné l'importance de partager les résultats de la 7e réunion annuelle de l'ANAF avec les non-membres de l'ANAF lors de la réunion ministérielle. Il a été recommandé de préparer les termes de référence pour le Secrétariat de l'ANAF en tant qu'entité de l'UA-BIRA.
21. La réunion a demandé à la FAO et à l'UA-BIRA d'appuyer la mise en œuvre du plan d'action de transition, y compris la facilitation du suivi par l'Équipe spéciale des principales activités désignées. La réunion a souligné l'importance pour la FAO, le LVFO et les autres institutions régionales de l'UA, les partenaires et le secteur privé de continuer à collaborer avec le Secrétariat de l'ANAF.
22. Au cours de la 8ème réunion annuelle de l'ANAF, organisée par l'UA-BIRA en collaboration avec le Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la FAO et le gouvernement du Botswana, l'UA-BIRA a indiqué à la réunion qu'une ligne budgétaire était proposée pour ses activités en 2019 et le recrutement continu d'un spécialiste des pêches.
23. La réunion a demandé au Secrétariat de présenter l'état d'avancement de la mise en place du Secrétariat de l'ANAF à l'UA-IBAR lors de la 10ème session du COFI-SCA tenue à Trondheim, Norvège, du 23 au 27 août 2019.

ARTICLES TECHNIQUES : ÉTAT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DANS LES EAUX INTÉRIEURES EN AFRIQUE, VOIE À SUIVRE POUR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE CES PÊCHES ET DE CETTE AQUACULTURE

24. Parmi les nombreux sujets techniques abordés, la biosécurité, la menace des produits importés de l'extérieur de la région de l'Afrique (aliments pour animaux, alevins et autres intrants) a été un problème récurrent. Les délégués ont demandé un moyen d'étudier l'impact réel du poisson importé et des produits connexes sur la production régionale, les marchés et la santé publique. Le CIFAA pourrait être considéré comme une plateforme potentielle pour étudier ces dynamiques dans la région Afrique.
25. Les questions de l'accès à une pisciculture efficace et économiquement rentable et à des semences de qualité pour l'aquaculture en Afrique ont également été examinées à la 17ème session. Il a été recommandé que des technologies alternatives et novatrices, telles que l'utilisation de sources alternatives de protéines au lieu de farines de poisson, la promotion d'unités alimentaires locales et à haut rendement pour les poissons et la promotion du tilapia mono-sexe, soient envisagées dans la région de l'Afrique subsaharienne.
26. Les préoccupations environnementales ont également été évoquées au cours de la séance. La menace des plantes aquatiques envahissantes, la pollution du drainage minier, la déforestation et la réduction des masses d'eau ont eu un impact négatif sur plusieurs pêcheries intérieures de la région Afrique.
27. La session a également reconnu que l'augmentation de la pollution de l'eau constituerait à terme une menace pour l'environnement et la croissance durable de l'aquaculture dans la région Afrique. Le délégué de l'UA-BIRA a informé la session que l'institution a élaboré un cadre environnemental régional.
28. Le secrétariat de la CIFAA a reconnu la nécessité de disposer de statistiques régulières et actualisées sur les pêches intérieures et l'aquaculture. Les délégués ont encouragé le Secrétariat de la CIFAA à jouer un rôle plus important pour aider les pays membres à améliorer l'accès à leurs bases de données sur les pêches intérieures et l'aquaculture.

ANNEXE A– la participation à la CIFAA

Pays membres	Sessions								Représentation au cours des 8 dernières sessions	Niveau de participation
	10	11	12	13	14	15	16	17		
	Akosombo 24-27 Nov 1997	Abuja 24 – 27 Oct 2000	Yaoundé 2 – 5 Dec 2002	Entebbe 27 -30 Oct 2004	Accra 22 – 24 Nov 2006	Lusaka 9 – 11 Dec 2008	Maputo 16 – 18 Nov 2010	Banjul 9 - 11 Mai 2017		
Bénin	1	1			1			1	4	Présence moyenne
Botswana					1	1	1		3	Présence moyenne
Burkina Faso	1	2	1	1	1			2	6	Bonne présence
Burundi		1	1	1					3	Présence moyenne
Cameroun	1	3	19 (hôtes)	2	3	3			6	Bonne présence
C.A.R.		1			1				2	Faible présence
Tchad		1	1	1	2	2			5	Bonne présence
RDC		1	1		1				3	Présence moyenne
Congo		3	1						2	Présence moyenne
Côte d'Ivoire		3	2	1	1	1			5	Bonne présence
Égypte		1		1	1				3	Présence moyenne
Érythrée	Absence de participation									
Éthiopie	Absence de participation									
Gabon	1			1			2		3	Présence moyenne
Gambie		1	1	1	1			15 (hôtes)	5	Bonne présence
Ghana	7 (hôtes)	3		3	5 (hôtes)	1	2	1	7	Très présent
Guinée	2	1	1	1				1	5	Bonne présence
Kenya	1	1	2	2	1	1	1	1	8	Très présent
Lesotho						1			1	Faible présence
Madagascar		1	1	1		1			4	Présence moyenne
Malawi		3	1	2	1				4	Présence moyenne
Mali	1	2	1	1	1			1	6	Bonne présence
Île Maurice	Absence de participation									

Mozambique						1	11 (hôtes)	2	3	Présence moyenne
Niger		1	1		1				3	Présence moyenne
Nigéria	2	36 (hôtes)	1	1	2	1	1		7	Très présent
Rwanda	Absence de participation									
Sénégal	1	3	1			1		1	5	Bonne présence
Sierra Leone		2	1						2	Faible présence
Somalie	Absence de participation									
Soudan		1		1	1				3	Présence moyenne
Swaziland				1	4	1	1		4	Présence moyenne
Tanzanie	2	2	2	2	1		2		6	Bonne présence
Togo		1			1				2	Faible présence
Ouganda		5	6	8 (hôtes)	2	2	3		6	Bonne présence
Zambie	1	1	1		1	3 (hôtes)	2		6	Bonne présence
Zimbabwe	1	1	1			2		1	5	Bonne présence

Les Membres: Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe.